



Pour qui ?

- Elèves titulaires du Brevet des collèges
- Elèves de niveau Seconde/1ère

Qualités requises:

- Dynamisme et capacité d'adaptation : sourire, accueillir, dialoguer, ...
- Habileté manuelle
- Goût artistique pour créer, innover, imaginer, harmoniser, ...
- Sens de la communication

Les titulaires du CAP Coiffure sont des professionnels qualifiés spécialistes dans les techniques de coupe, de coiffage et de transformation du cheveu aussi bien dans sa forme que dans sa couleur, et capables de commercialiser des prestations de service et de vendre des produits.

Contenu de la formation

Enseignement général

MATIÈRES	C.A.P. 1	C.A.P. 2
Français / Histoire Géo	3h	3h
Maths / Sciences physiques	3h30	3h30
LV1: anglais	2h	2h
EPS	2h	2h
ECJS	30 min	30 min

Enseignement professionnel

MATIÈRES	C.A.P. 1	C.A.P. 2
Coupe et coiffage homme	4h	4h
Coupe forme couleur	6h	6h
Biologie Appliquée	1h30	1h30
Microbiologie et hygiène	2h	2h
Technologie	3h	3h
Enseignement artistique	1h	1h
Communication	2h	2h

Le C.A.P. est délivré aux candidats ayant obtenu d'une part une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des domaines et d'autre part une note égale ou supérieure à 10 sur 20 au domaine professionnel.

Stages en entreprise

Des périodes de formation en entreprise sont obligatoires pendant la formation pour une durée minimale de douze semaines. Une attestation est exigée pour ces périodes, permettant ainsi la délivrance du diplôme.

Poursuites d'études

- Brevet Professionnel Coiffure sur deux années
- Mention complémentaire Option Styliste-Visagiste ou Coloriste-Permanentiste
- Brevet de Maîtrise